

Conseil Municipal du 07 mars 2022

- Procès-Verbal -

L'an 2022, le lundi 07 mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

Présents :

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, Mme Christine GAURRY, M. Karim MESSAÏ, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Eric MAITRE, M. Vincent COYAC, Mme Muriel MEURIN, Mme Laurène MAURY, M. Pascal DELAVICTOIRE, Mme Evelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Thomas TEYSSIER, M. Mathieu CHOLLET, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE, Mme Jihane ELFADI

Absents et excusés :

Mme Catherine BROCHARD
Mme Marie-Hélène LAHARIE
M. Jean-Philippe VIDOU
M. Jean Bernard AGUERRE
Mme Marina BIRON
M. William ANDRE-LEBESGUE
Mme Claire RYCKBOSCH

Pouvoir a été donné par :

Mme Catherine BROCHARD à M. Thierry LUREAUD
Mme Marie-Hélène LAHARIE à Mme Christine GAURRY
M. Jean-Philippe VIDOU à M. Karim MESSAÏ
M. Jean Bernard AGUERRE à Mme Corine LESBATS
Mme Marina BIRON à Monsieur Bertrand NAUD
M. William ANDRE-LEBESGUE à M. Mathieu CHOLLET
Mme Claire RYCKBOSCH à M. Claude DAUVILLIER

Secrétaire de séance :

Mme Muriel MEURIN

Monsieur le Maire :

Mesdames, Monsieur, mes chers collègues, j'ouvre donc la séance du Conseil municipal du 7 mars 2022

(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire :

- Décision n° 3 / 2022, concerne l'association des Chants de Garonne pour fixer les conditions d'un contrat de cession du spectacle « Le Barbier de Séville » cachet fixe 7500€ net TVA frais annexes 1500€, frais SACEM 1300,00€

- Décision N° 4 / 2022, concerne la compagnie Barber Shop Quartet pour un cachet fixe de 3000€ net TVA des frais annexes de 700,00€, des frais SACEM de 600€

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire :

« Je voulais vous faire une communication relative à guerre d'Ukraine donc je suis comme beaucoup de nos concitoyens et beaucoup de citoyens du monde attentif à cette guerre que je condamne fermement. Localement nous allons proposer tout à l'heure une délibération pour attribuer une aide financière, une délibération sur table que nous avons pris dans l'urgence qui vous sera proposée ultérieurement en fin de Conseil, une action de recueil des volontaires à l'hébergement. Donc, nous recueillons à la demande de la Préfecture, via le CCAS, les demandes de volontaires Artiguais qui souhaiteraient accueillir chez eux des ressortissants Ukrainiens. Il faut s'adresser au CCAS et nous avons mis en ligne sur le site de la mairie un formulaire d'accueil. Le 2ème point c'est une coordination pour un recueil de dons de matériels et de produits de premières nécessités, c'est une coordination avec la protection civile de la Gironde. Pour l'instant, ils sont débordés c'est à dire ils ont d'abord travaillé avec les plus grandes villes de la Métropole, nous sommes toujours en contact avec eux pour leur mettre à disposition un local, pour l'instant on n'a pas encore la date, mais on la donnera sur le site internet de la mairie et sur la page Facebook lorsque les détails auront pu être organisés.

La 2ème communication concerne l'école Feydeau puisque je voulais vous rappeler ou préciser qu'il y aura donc une réunion publique ce jeudi 10 mars à 19h en salle du Cuvier puisque nous souhaitons assurer une grande transparence sur ce projet. Vous savez aussi, je vous le rappelle peut-être qu'à la maison éco l'exposition des maquettes des 4 candidats se tient. La maison éco est ouverte tous les jours aux horaires de bureaux et en plus depuis samedi et jusqu'aux vacances de Pâques donc tous les samedi matin de 10h à midi, la maison éco sera ouverte et tenue par un élu pour présenter et pour permettre aux Artiguais qui travaillent en semaine de pouvoir aller voir donc c'est l'exposition de ces 4 maquettes.

Je vais passer maintenant rapidement la parole à Monsieur Bertrand NAUD pour une communication sur le Centre de Loisirs ».

Monsieur Bertrand NAUD :

« Bonsoir à toutes et tous, une information concernant l'accueil loisirs sans hébergement de l'école élémentaire du Parc, à partir des vacances de Pâques 2022, l'accueil loisirs se déplace au château Lestrille et cela jusque à la rentrée de septembre 2024 où il intégrera l'école Feydeau dans des lieux qui lui seront spécifiquement dédiés. »

Monsieur le Maire :

« Merci ».

Madame Claire WINTER :

« Bonsoir à tous, le CCAS a enfin acquis son véhicule neuf électrique pour le transport des seniors qui permet d'avoir des conditions de déplacements un peu plus spacieux, plus adapté et plus confortable. Ce véhicule est proposé gratuitement pour les personnes les plus isolées en perte d'autonomie et pour des besoins courants comme des rendez-vous médicaux ou des courses, des ateliers éventuellement. C'est également un bel outil de travail pour les agents qui avait une petite C3 pour transporter les personnes âgées, ce n'était pas toujours évident ».

Monsieur le Maire :

« Merci ».

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire :

« Nous avons expérimenté une internalisation de ce traitement du procès-verbal pour essayer d'améliorer les quelques difficultés que nous avons eu de retranscription donc ça prend un peu plus de temps pour le premier conseil donc je vous propose que nous approuvions le procès-verbal lors du prochain conseil municipal donc il y aura 2 conseils verbaux à approuver la prochaine fois ».

Délibérations

« Je vous indique qu'il y a donc 2 délibérations sur table que je vous proposerai en fin de conseil donc nous allons reprendre l'ordre normal des délibérations avec la première délibération, je vais passer la parole à Monsieur MESSAÏ pour la délibération n° 7 / 2022 qui concerne le débat d'orientations budgétaires pour lequel il n'y aura pas de vote, c'est une délibération avec prise acte de ce débat, Monsieur MESSAÏ, c'est à vous ».

2022 - 7 Délibération relative au Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2022

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Merci monsieur le Maire. Alors pour la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2021. Ce rapport se décompose en 5 parties.

- La première partie sont les éléments de conjoncture économique et de finances publiques
- La deuxième partie : sont les orientations financières municipales pour 2022
- Le budget pour 2022
- Quatrième partie : la gestion de la dette
- Le budget annexe.

S'agissant des éléments de conjonctures pures économiques et de finances publiques la loi de finances 2022 est marquée par un bloc assez stable, s'agissant du bloc communal justement. On craint toutefois et on essaie d'anticiper le fait que cette accalmie pour 2022 ne soit que de courte durée et que pour 2023, justement les collectivités soient amenées à payer finalement le prix du quoi qu'il en coûte donc on reste forcément très prudent. La clause de sauvegarde excluant les produits de services et du domaine reste assez peu affectés par la crise. Concernant la fixation du montant de la DGF qui est la dotation globale de fonctionnement, la LOF, la loi de finances 2022 prévoit donc le maintien de cette valeur de DGF à hauteur de 26,8 millions dont un peu plus de 18 millions pour le bloc communal. Si au global le montant de la DGF ne diminue pas pour la 5^{ème} année consécutive, on rappelle quand même qu'il y a un processus de péréquation au sein de la DGF qui finance justement l'écrêtement de la forfaitaire. Plusieurs communes, de nombreuses communes d'ailleurs verront leur DGF diminuer en 2022, ce qui n'est pas le cas d'Artigues parce qu'on prend en compte cette fameuse péréquation.

S'agissant maintenant donc de la poursuite de la réforme du calcul des indicateurs de péréquation, on est sur une année un peu particulière je dirai parce que les différentes réformes de fiscalité locale ont amené une refonte de la manière de calculer la richesse communale. La LOF prévoit donc d'élargir l'assiette qui participe au concours du calcul du potentiel financier, on intègre différents produits comme la taxe locale pour la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, il y a donc une refonte du calcul de l'effort fiscal. Pour résumer en fait, l'Etat nous dit que ce que l'on considérait comme la richesse communale doit être élargie à d'autres produits donc on est théoriquement plus riche parce qu'on ajoute d'autres produits fiscaux dans ce calcul d'assiette.

Au niveau de Bordeaux métropole, il y a une grande majorité de communes qui sont considérées comme étant plus riches après cette réforme et Artigues fait partie de ces communes considérées plus riches aujourd'hui en intégrant des produits fiscaux qui n'étaient pas auparavant.

Sur la 2ème grande partie, là on va s'intéresser aux grandes orientations financières, il y a effectivement des efforts nécessaires pour maintenir cette santé financière de la ville, les résultats projetés sur le compte administratif de 2021 affichent une situation financière plutôt bonne mais il y a une accentuation de cet effet ciseau constaté sur les exercices précédents et on invite justement à être prudent et à prendre différentes mesures pour éviter une dégradation de la bonne santé financière de la ville. Il y avait un effet ciseau qui était constaté sur précédentes années. Cet effet ciseau s'accélère, s'accroît donc on a un premier indicateur de prudence à ce sujet.

Sur la capacité de désendettement, donc en 2020 la capacité était de 0,56 ans donc un peu plus de 6 mois et donc la ville se situe bien en deçà des moyennes des ratios observés sur les autres communes de Bordeaux Métropole. Sur les 27 autres communes, la capacité de désendettement est de l'ordre de 14,6 ans quant à Artigues on est à un peu moins de 6 mois.

Sur le compte administratif 2020, on projette un maintien de ce ratio autour de 0,6 ans soit un petit plus de 6 mois.

S'agissant du taux d'épargne brut, au titre de l'année 2020, ce taux est de 17,11% en légère diminution par rapport à 2019 et pour 2021 donc le taux d'épargne brut s'établirait plutôt autour de 13%.

Sur les éléments de cadrage du BP 2022, on souhaite une sobriété justement mais une sobriété au service des projets. Comment ça s'explique, donc sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement. Sur la partie fonctionnement, il y a 2 axes de cadrages qui ont guidés cette préparation donc évidemment la première c'est la recherche de cette sobriété dans les dépenses, on favorise donc 2 points, la priorisation ou tout d'abord des projets touchant aux services, au fonctionnement pardon des services en renforçant le contrôle de gestion au quotidien, tout ça de manière extrêmement bienveillante évidemment. D'autant que certaines dépenses sont incompressibles, on a une masse salariale qui évolue mécaniquement, on a donc des assurances, des primes d'assurance qui évoluent elles aussi, des fluides à prendre en compte. Tout ça donc inexorablement, ça évolue au fil des années et ça évolue plutôt à la hausse. Le 2ème axe justement pour cette section fonctionnement, c'est d'activer des leviers de recettes donc évidemment en premier axe on maintient une forme de sobriété, en 2ème on active des leviers de recettes en vue de faire justement face à des impondérables et de pouvoir financer le fonctionnement du service rendu à une population Artiguaise qui est en croissance et les politiques fiscales et tarifaires n'ayant pas évolué au moment où elles auraient pu l'être.

Sur la partie investissement, donc le niveau de prévision a été ajusté au mieux à la capacité des services municipaux afin de faire face justement à ces investissements qui sont projetés.

Sur la 3ème partie justement qui se concentre là pour le coup sur le projet de budget 2022, encore une fois donc on raisonne sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement. Sur la partie fonctionnement s'agissant des recettes, on a donc la DGF, la dotation globale de fonctionnement qui est fortement réduite portée à un peu plus de

175 000€ vous le voyez sur le graphique, la prévision de recette pour 22 est en chute de près de 27 %, on a 1/4 de cette DGF qui n'est plus là et la dotation forfaitaire devrait subir justement un écrêtement d'un peu plus de 66000€, un peu plus de 66000€.

S'agissant de la DSR, donc la ville devrait bénéficier justement de ce phénomène de péréquation que j'évoquais sur le premier chapitre, dans les mêmes proportions soit environ 100 000 euros, les mêmes proportions que l'année dernière soit 100 000 euros. Sur la fiscalité locale à Artigues, l'année 2009 est la dernière année pour laquelle il y a eu une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties ça fait donc 13 ans sans augmentation alors que les services ont croit, la population parallèlement, aujourd'hui apparaît néanmoins que cette population a besoin d'un service et que ce service doit être rendu d'une manière qualitative et je le disais tout à l'heure dans la gestion de la sobriété de nos dépenses et de la gestion du contrôle de gestion au quotidien donc il nous a paru nécessaire d'envisager pour 2022 une révision de la taxe sur le foncier, la taxe foncière sur les propriétés bâties afin de pouvoir continuer à proposer un service accessible de qualité et sans mettre en péril justement la santé financière de la commune que j'évoquais tout à l'heure. C'est pourquoi pour 2022, le BP 2022, voudra intégrer une hausse du taux de la taxe foncière pour le fixer à 44,32 contre 41,23% aujourd'hui soit une augmentation de 3 points et quelques.

Pour la fiscalité indirecte, donc il s'agit déjà de la TLPE, la TLPE c'est la taxe locale sur la publicité extérieure donc c'est toutes les enseignes qui affichent une publicité, sont taxés au prorata des mètres carrés d'enseigne, donc les tarifs existants ont été votés en 2021, et n'ont pas évolué depuis. Concernant enfin le budget prévisionnel prévoit un niveau tout à fait ordinaire par rapport aux années pré covid donc l'inscription de 220 000€ en prévision de recette pour la TLPE. Pour les droits de mutation à titre onéreux, les droits de mutation c'est les parties de ce qu'on appelle les frais de notaire mais c'est une partie, donc l'exécution de 2021 fait apparaître une forte dynamique, ce n'est pas nouveau. Cette forte dynamique prévoit donc un exercice à hauteur de près de 500 000€, 478000€ pour ses droits en mutations. Pour 2022, on pense en contenant et en maîtrisant justement cet urbanisme, aller vers une prévision de recettes inférieures aux alentours de 375 000€. S'agissant des produits de services publics, typiquement les produits services publics c'est la restauration scolaire, c'est la petite enfance, c'est l'accueil périscolaire, évidemment, hors délégation. Donc, il y a un travail, une réflexion qui est portée justement sur cette politique tarifaire de la commune. Ce travail de réflexion est amorcé, le constat en fait est assez simple, d'une part on a des nombreux tarifs uniques et qui ne reflètent pas nécessairement les niveaux de revenus et les niveaux d'efforts consentis par les familles, c'est justement l'antithèse d'une politique tarifaire équitable. 2ème partie et d'autre part, c'est ce niveau de tarif dans de nombreux domaines qui n'a pas évolué et donc on se trouve déconnecté en fait de la réalité des coûts et surtout de la réalité des coûts supporté par les familles. L'objectif visé étant systématiquement d'aboutir en cas de révision de politique tarifaire à une meilleure prise en compte de la situation des familles par voie de conséquence donc un accès beaucoup plus équitable aux services dans l'attente justement de ce travail de réflexion de l'aboutissement de cette réflexion le niveau de recettes 2022 au titre de ces produits sera aligné sur ce qu'on avait donc en 2021 c'est à dire à peu près 420000€.

Sur les dépenses de fonctionnement, donc les charges à caractère général. En 2021, le chapitre 11 sur ces fameuses charges enregistre une augmentation de près de 10% et ce qui résulte donc du retour progressif à un fonctionnement normal des services. Concernant donc les dépenses de personnel, la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles devrait se maintenir au niveau de 2021, c'est à dire 60 61%. La ville a ouvert plusieurs recrutements donc au service des habitants directement au service des habitants. Quand on parle de services aux habitant, on entend un nouveau brigadier, une ATSEM, un cuisinier et tous ces agents concourent à une meilleure prise en compte du service rendu.

Le BP 22 donc intègre idéalement un ensemble de charges induites au titre de l'avancement des carrières. Quand on parle d'avancement des carrières, ce sont des

avancements d'échelon, des promotions internes et puis un glissement vieillesse technicité. On a aussi l'impact des décisions de l'Etat qui s'imposent aux communes et cet impact-là, il est inférieur à 70000€ mais autour de cette somme-là. Il n'y a évidemment pas cette fameuse prime d'inflation ce qu'on avait évoqué en commission mais par contre, il y a la hausse des cotisations pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Les révisions des grilles indiciaires pour les catégories C qui sont en premières lignes, qui ont été en premières lignes pendant le Covid. Donc les charges de personnel estimées pour 2022 sont de l'ordre de 4.8 millions d'euros.

S'agissant maintenant des subventions, on est toujours dans le registre des dépenses de fonctionnement, le budget 2022 prévoit donc un niveau de subvention aux associations qui est dans la même épure que celui d'avant crise. Pour le CCAS, notamment 286, 285 000€ compte tenu du report excédentaire et pour l'école d'art donc un montant de subvention qui est porté à 191 500€.

Donc le pendant de la section de fonctionnement, c'est la section d'investissement. Le compte administratif du 2021 devrait donc afficher un montant de dépenses de l'ordre du million d'euros. On a souhaité donc un plan pluriannuel d'investissement ce qu'on appelle un PPI parce qu'on souhaite avoir une vision stratégique à 3 ans et non pas présenter tous les ans un budget basé sur aucune trajectoire. Au contraire, ce plan pluriannuel d'investissement, il a cette volonté de s'inscrire dans une durée donc on présente un budget pour une année N mais avec une vision à N+1, N+2. Donc ce N+1, N+2, ça fait donc ces fameux 3 années.

2022, un budget c'est toujours et notamment sur la section investissement, c'est toujours un marqueur politique fort et pour cette année, ces grands marqueurs de politiques publiques et les marqueurs que cette municipalité a voulu mettre en valeur, ils sont de trois ordres évidemment, le premier marqueur d'investissement c'est, l'éducation et l'enseignement, priorité de ce budget avec la réalisation de l'école FEYDEAU dont Monsieur le Maire parlait en introduction, avec 6.3 millions provisionnés donc au BP en s'inscrivant évidemment dans cette démarche éco responsable et en termes de consommation, en terme de carbone, en terme d'énergie positive.

Le 2^{ème} gros marqueur de ce budget qui révèle justement cette ambition, c'est un marqueur sur la transition énergétique, et vous verrez que le troisième reflètera encore ce propos.

La ville prévoit d'installer des LEDS, sur l'ensemble du parc d'éclairage qui est non doté à ce jour. Cette installation de LEDS sur le parc d'éclairage, provisionné pour l'ordre du million d'euros. Ces investissements permettront de générer en fonction du niveau d'augmentation des prix, des économies substantielles, à la fois sur le fonctionnement donc le poste des fluides en particulier, mais également sur les investissements, une réduction des besoins de remplacement et des dispositifs hors service.

Enfin le 3^{ème} marqueur de cette politique municipale à travers ce budget c'est encore une fois la transition énergétique avec l'installation d'une station de chauffage bois sur le site de Feydeau pour y alimenter donc l'ensemble des bâtiments pour un budget de l'ordre de 400 000€.

Les principales dépenses d'investissement sur 2022 : les écoles, avec la politique éducative et le remplacement de certains équipements, la transition écologique, l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, avec un nouveau véhicule pour les espaces verts, l'acquisition de différents matériels. Troisième poste, donc l'entretien du patrimoine et l'amélioration du bâti existant. La création d'un réseau de ventilation dans les locaux durables notamment, et de différents équipements pour le multi-accueil.

Quatrième point, donc pour l'administration générale de la collectivité, donc différents travaux de génie suivi des câblages pour un montant de 33000€, on relie justement la fibre aux écoles, qui sont toutes dotées d'équipements numériques ça permettrait une meilleure fluidité justement des enregistrements et des inscriptions.

S'agissant donc de la politique sportive et culturelle, on a un report du projet du système de ventilation au gymnase ; et donc ce fameux remplacement des LEDS colorées sur le pourtour des façades de la médiathèque, c'est un peu plus qu'anecdotique parce que ça reflète justement cette entrée de ville et l'esprit justement de cet aménagement à l'aune, des 20 ans de la médiathèque justement.

Autre point, les aménagements de voiries, un report des travaux d'enfouissement pour Feydeau, pour 168 000€ et donc la participation financière de la collectivité pour des aménagements d'éclairage, dans le cadre de la ZACOM Feydeau, la ZACOM c'est la zone d'aménagement commerciale.

Concernant la sécurité publique et la police municipale, l'acquisition donc de deux pistolets à impulsion électrique, qu'on voit aujourd'hui sur nos agents, tout ça pour garantir la sécurité physique de nos agents de la police municipale lors des interventions sur le terrain.

Sur les recettes d'investissement, la section d'investissement comprend en grande partie des recettes classiques donc c'est le fonds de compensation de la TVA, la taxe aménagement qui suit les permis de construire. Le virement à cette section devrait s'élever autour de 3,5 millions d'euros. Concernant le recours à l'endettement, le recours à l'emprunt, compte tenu du niveau élevé des investissements précités, qui sont prévus pour cette année, le BP prévoit l'inscription de deux emprunts afin de financer le projet de l'école Feydeau et le projet d'éclairage pour un total de 4 millions d'euros.

On a souligné au début du propos, donc le faible niveau d'endettement de la collectivité et ça pourrait sans difficulté donc être envisagé et être assumé dans les années futures, parce qu'on a vu que le taux d'endettement passait de 0,56 ans à 0,6 ans, donc cela dit, on impose toutefois un travail de desserrement des marges de manœuvre en section de fonctionnement. Concernant donc les perspectives d'évolution de l'épargne ; donc la prospective a été établie en intégrant donc la souscription en 2022 de ces différents emprunts pour 4 millions d'euros. Le taux d'épargne brut se fixerait à 9,31% en 2026, sans pour autant affecter de manière significative donc la capacité de désendettement de la ville à 4,14 années exactement. D'autres communes de la métropole sont sur des durées très largement supérieures, plutôt autour de quinze ans. Il y a même une commune qui est de l'ordre de 50 ans.

Avant dernier chapitre, c'est cette gestion de la dette. Donc à partir du 1er janvier, et en l'absence d'emprunts contractés en 2021, l'encours de la dette de la ville d'Artigues est de 0.6 millions d'euros par habitant, la dette s'élève à 71,40€. La dette de la ville est totalement sécurisée, vous l'avez vu avec ces différents indicateurs, à la fin de l'année 2022, il ne demeurerait qu'un seul emprunt, souscrit pour la réalisation de la plaine des sports.

Enfin dernier chapitre, 5^{ème} chapitre, c'est donc le budget annexe vous savez qu'on a un budget annexe pour l'école d'art. Pour 2022 la ville versera une subvention de 171 000€ à l'école d'art c'est 21 500€ en plus par rapport à la subvention d'avant crise, et donc au total ce sont 66 000€ que la ville aura versé aux écoles d'art pour amortir les pertes liées à la chute de fréquentation d'avant la crise sanitaire.

Voilà pour les éléments liés à ce rapport d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire »

Monsieur le Maire :

« Oui, merci Monsieur MESSAÏ pour la présentation de ce budget, on voit bien que c'est un budget orienté vers la transition écologique et puis vers les investissements qui sont nécessaires à notre commune dans les années à venir. Je vais peut-être passer la parole, à qui voudra bien poser des questions, Monsieur CHOLLET, je vous en prie ».

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, alors des questions, plutôt des remarques, parce que à la lecture de ce budget, nous, on est un peu dubitatif, pour ne pas dire inquiet...Vous faites état, page 8, effectivement au début de l'état des finances publiques, qui sont effectivement désastreuses et inquiétantes. Après vous embrayez, pages 8, les finances communales de 2021 sont confortables, alors après on s'interroge parce que si c'est confortable, pourquoi ça manque ce projet d'ambition, on le trouve un petit timoré, on le trouve un petit timide ce budget. Au demeurant, je suis quand même très satisfait personnellement, parce que vous annoncez la création de la PPI, j'espère qu'on aura l'occasion de le voir un jour, parce que jusqu'à preuve du contraire, on n'a jamais rien eu. Et puis pourquoi ce PPI ? Parce qu'au demeurant les Artiguais, ils sont, à part le projet de l'école Feydeau structurant, qui apparait dans ce DOB, les Artiguais ils sont attentifs et attentistes puisque les halles de marché on n'a pas d'info, les résidences séniors, non plus, la salle omnisport ou la salle des fêtes de la blancherie on n'en parle pas. Voilà, alors au demeurant c'était quand même prévu dans votre projet de campagne. Sur les investissements, vous en comptez trois, moi j'en trouve que 2 structurants, en matière d'éducation le groupe scolaire qui était initialement prévu pour 3,8 millions, il est à 6,3 millions et après vous annoncez en deux projets en fait en matière de transition énergétique, donc le premier les LEDS à changer sur la commune, et après ce projet supposé, j'ai bien dit « supposé » puisqu'en commission on n'a pas eu effectivement confirmation d'une prime à hauteur de 400 000€ pour supporter l'engagement financier de ce projet de chauffage bois de 407 000€.

Et puis après le restant c'est tout, c'est à dire que on est sur des projets structurants, je reprends, les trois que je viens de vous citer, vous mettez en avant ce sont des investissements, oui certes, c'est les investissements comptables mais en fait au demeurant, c'est simplement des charges de consommation courante, il n'y a rien de secret, je peux vous en lister quelques-unes : achat de mobilier pour l'école, rénovation de la clôture des écoles, un bac à graisse pour changer, à l'école, diagnostic phytosanitaire etc... et puis également dans ce qui était initialement prévu on se retrouve avec des reports qui vont faire plaisir notamment aux sportifs de Nelson Paillou à savoir l'absence de ventilation vous reportez, le report du préau du club de tennis house, le report des travaux d'enfouissement du boulevard Feydeau, bon je vous fais grâce des autres reports ; et en fait on a au final que tout simplement trois investissements qui sont réduits à deux puisque tout le restant en fait ce sont que des charges de fonctionnement et qui rentrent bien sûr comptablement dans les investissements, mais qui n'en sont pas.

Est-ce que c'est de la poudre de perlimpinpin, je ne sais pas. Et puis après donc on a pour financer tout ça deux emprunts pour un total de 4 millions, ce qui est surprenant monsieur le Maire, c'est que vous nous annonciez dans la campagne, je l'ai là sous les yeux, je vais vous en faire lecture : réduire les dépenses de fonctionnement qui se sont envolées depuis 2014, et vous annoncez une hausse des charges à caractère général, de plus de 10.60% et puis retrouver une capacité de financement autonome pour limiter les emprunts, et on se retrouve avec 4 millions d'emprunts pour « on ne sait pas ce qu'on va en faire ? Où l'on suppose de notre côté que ces 4 millions, peut-être et après ce que j'ai pu lire, 1 million consacré aux LEDS et peut-être 3 millions pour l'école, qui je vous rappelle était initialement prévu à 3,8 millions et qui passe à 6,3 millions...

Tout ça manque un peu l'ambition, et puis après, autre surprise quand même assez inquiétante, et surprenante, monsieur le Maire, vous êtes l'homme quand même qui depuis 2009 va participer grandement à l'augmentation des taxes foncières, on avait attiré votre attention sur cet état de fait durant la commission, avec monsieur DAUVILLIER, donc pendant treize ans, on n'a pas eu d'augmentation de la fiscalité locale, et là d'un seul coup on sait pas ce qu'il va se passer, je suis curieux de connaître monsieur le Maire, la valeur chiffrée, s'il vous plaît non pas en pourcentage mais ce que cela va représenter, j'aimerais bien avoir ce montant, comme le PPI, j'espère que l'on aura un jour, qu'il nous sera présenté.

Alors tout ça au nom d'un service public, qu'il faut rendre bien sûr aux habitants, aux Artiguaises et aux Artiguais, mais c'est une drôle façon d'augmenter je trouve parce qu'en même temps, on hypothétise l'idée de se retrouver avec une augmentation des produits, des produits financiers, dédiés à la commune, à savoir une hypothétique augmentation des coûts de frais de cantine, donc ça reste inquiétant. Tout ça pour dire, quand on est propriétaire sur Artigues et qu'on a des enfants « ça ne sent pas bon en ce moment », si je peux me permettre la remarque.

Alors juste pour continuer, donc j'ai fait état également de cette augmentation 64.94 %, Une augmentation de 3,2 % de la masse salariale, vous nous reprochez aussi dans le document que nous en étions également inquiets, alors moi je suis un peu septique, on s'interroge on se dit que tout cela manque un peu d'ambition. Vous avez parlé de sobriété pour nous ce n'est pas de la sobriété, je pense c'est un manque d'engagement voilà, on est on est déçu, voilà, il y a des promesses qui ne tiennent pas. »

Monsieur le Maire :

« Alors, par quoi vais-je commencer... On va commencer par l'école puisque c'est un sujet que vous semblez méconnaître, largement. 3,8 millions, c'est la délibération qui concernait le montant des travaux. Monsieur CHOLLET, savez-vous quel était le montant de la délibération de travaux pour l'école que vous aviez fait passer ? »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« On ne vit pas dans le passé, monsieur le Maire. Vous êtes aux manettes... »

Monsieur le Maire :

« 4,3 millions »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Pour combien de classes, monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire :

« Pour 8 classes, exactement la même chose »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Non, non nous nous étions à plus car elles étaient évolutives »

Monsieur le Maire :

« Elles étaient à combien alors, Monsieur ? »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Elles étaient à 12 et évolutives, dans le projet »

Monsieur le Maire :

« Donc, je vous reprends, la délibération indiquait 8 classes pour 4,3 millions d'euros de travaux, extensibles à 15 classes voilà mais il fallait rajouter quand même, vous n'aviez pas 15 classes pour le prix de 8, vous n'allez pas nous faire croire cela. Donc l'école que vous présentiez était beaucoup plus chère.

Vous parlez de la halle, donc ça c'est quelque chose qui est en étude avec Bordeaux métropole nous l'avons exposé dans le contrat de CODEV, donc les choses vont se faire, ne soyez pas trop impatients, on ne peut pas tout faire en un jour, il faut simplement le temps du mandat pour faire les choses.

Voilà donc on a déjà lancé le projet d'école, qui est un projet important qui est effectivement un investissement, un des plus lourd qui sera fait depuis plusieurs années, puisqu'un groupe scolaire de cette taille, n'a pas eu lieu depuis très très longtemps. Concernant donc l'investissement dans l'éclairage LEDS, oui ça c'est un investissement qui d'ailleurs, sera autofinancé, par l'économie d'énergie qui sera réalisé, donc nous devrions économiser autour de 100 000€ mais je ferai une présentation un peu plus

détaillée de cet investissement-là, lors du prochain conseil municipal, donc en gros on économiserait 100 000€ par an de d'énergie et pour un emprunt de 50 000€ ce qui fait qu'au total nous devrions faire une baisse des fonctionnements de 50 000€.

Je voudrais revenir monsieur Pujol, si vous pouvez m'afficher le graphique qui concernait donc l'effet des dépenses, voilà des charges à caractère général avec la neutralisation de l'effet Dalkia. Donc, vous n'avez pas payer le chauffage en 2018 et 2019, ce qui fait que nous avons refait les calculs, donc ce sont les barres grises du graphique ici, donc en réalité en 2019 vous auriez dû payer 2 169 000€. Vous voyez qu'en 2021, nous avons, nous aurions dû payer 2 146 000 € c'est à dire une baisse effectivement des charges à caractère général. Nous avons été obligés de compenser ce que vous n'aviez pas payé. Certes l'entreprise Dalkia n'avait pas facturé mais vous auriez dû prendre des provisions pour charges donc ça c'est quelque chose qui se fait en général dans toutes les comptabilités, pour ce point-là.

Alors d'autre part, est-ce que monsieur Pujol vous pouvez nous présenter aussi la planche concernant la DGF s'il vous plaît ? Voilà, donc le graphique qui est en noir qui n'est peut-être pas extrêmement visible mais que bon vous devez avoir l'habitude d'avoir vu présenté puisque, pendant plusieurs années depuis 2013, donc ce n'est pas lié à votre arrivée aux commandes, à cette époque-là, mais c'est concomitant, il se trouve que l'état s'est désengagé à hauteur au total de 3,9 millions d'euros. Donc il manque dans les recettes de la commune 3,9 millions d'euros. Pendant ce temps-là qu'est-ce que vous avez décidé de faire pour compenser cette perte de 3,9 millions d'euros pour la commune, absolument rien. Vous avez décidé de vous en tenir à ne absolument pas compenser ni faire évoluer les tarifs des services, ni faire évoluer les impôts, donc vous n'avez rien décidé. Je dirai même que pendant le même temps, vous avez fait des investissements qui n'était pas à mon avis, absolument nécessaires, était-il nécessaire d'avoir une plaine des sports aussi luxueuse peut être qu'il aurait été nécessaire de remplacer peut-être, selon votre choix le synthétique du terrain d'honneur par exemple ou peut être des terrains d'entraînement. Vous avez choisi de tout faire, donc d'investir une somme de 1,8 millions d'euros, qui manque aujourd'hui dans les caisses, pour ce seul équipement. Les autres n'ont pas vu grand-chose, un petit peu pour le tennis ou encore deux équipements supplémentaires pour le tennis-club mais c'est à peu près tout.

Voilà, donc quand vous parlez de manque d'ambition, bien écoutez nous faisons face, nous, à l'augmentation de la population et il faut bien construire une école. Je crois que personne, personne, ici autour de la table ne conteste ce fait là, et notamment pas vous, puisque vous aviez construit prévu une école encore plus ambitieuse et qui allait coûter encore plus cher, sans parler de détruire le parc de Bétailhe, mais ça je pense que vous avez bien compris que ce n'est plus l'objet de la discussion aujourd'hui.

Voilà, donc nous rattrapons ce que vous n'avez pas osé faire dans le passé et comme d'autres communes le font aujourd'hui, le Bouscat, Bouliac, Carbon-Blanc tout un tas de communes aujourd'hui se rendent bien compte que les promesses du passé de dire nous ne toucherons absolument pas aux impôts, et bien écoutez ce n'est plus d'actualité, comme vous l'expliquait aussi Monsieur MESSAÏ, le quoi qu'il en coûte quand on regarde ce graphique de l'évolution de la DGF on voit bien que sur la taxe d'habitation on nous promet qu'elle va être compensée intégralement, moi j'ai de fortes craintes. Donc aujourd'hui, il faut faire le nécessaire pour réaugmenter un petit peu les recettes et ça c'est une absolue nécessité, sinon on ne fait rien, on laisse les courbes se croiser, c'est l'effet ciseau que vous avez vu, que vous avez regardé, observé, en se disant ça n'arrivera jamais, voilà et bien ça arrive, les courbes commencent à se croiser et donc il faut réagir et il est grand temps de réagir et quant aux impôts ne faites pas peur à la population, n'exagérez pas, la plupart des gens ne paient plus de taxes d'habitation les 40% de locataires ne paient pas de taxe d'habitation et ne seront pas touchés par l'évolution de la foncière.

Globalement et pour les gens qui payent la foncière et l'habitation, au total les impôts locaux vont diminuer de manière importante et ça il faut quand même que chacun

regarde un petit peu ce qu'il en est de la réalité sur les impôts locaux. Donc, je ne peux pas laisser, moi, la commune dériver comme ça, simplement parce qu'on aurait fait des promesses, que moi je n'ai pas fait, je n'ai pas fait de promesses de ce point de vue-là, vous les aviez faites et vous avez laissé...

Intervention inaudible de Monsieur Mathieu CHOLLET (hors micros)

Monsieur le Maire :

« Non, non, monsieur Cholet vous pouvez regarder, j'ai dit que je ferai un emprunt, là où ce serait nécessaire et si vous n'aviez pas laissé creuser la dette, non pas la dette, pardon, si vous n'aviez pas laissé dériver et ne pas augmenter, puisque c'est facile de présenter une situation favorable quand on n'a pas payé les factures de chauffage. Voilà, donc vous n'avez pas prévu l'investissement nécessaire, puisque quand vous êtes arrivés aux commandes aussi, je vous rappelle qu'il y avait une école qui avait été construite mais là, il y avait eu l'argent et l'argent avait été, les économies faites pour payer une grande partie de cette école sans endetter la commune. Moi, aujourd'hui je n'ai pas le choix. Comment je fais pour payer une école, vous n'avez pas laissé suffisamment dans les caisses, vous avez choisi d'autres investissements, c'est votre choix, laissez-moi finir Monsieur Cholet, j'ai presque terminé, voilà. Donc, je fais le nécessaire pour tenir la boutique correctement, pour tenir les comptes de la mairie sérieusement. Monsieur COLOMBO.... Oui je vous en prie donc, Monsieur TEYSSIER, vous avez la parole »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« Merci Monsieur le maire, alors ce qui est bien avec vous c'est qu'un mensonge répété souvent, devient une vérité. Donc petit un, quand DALKIA ne facture pas, alors il faut savoir que tous les ans, nous avons, nous avons provisionné sur le compte 60613, voilà, on en reparlera tout à l'heure quand on parlera du chauffage bois, sur le compte 60613, tous les ans, il y avait quelque chose qui était provisionné, la société Dalkia effectivement n'a pas envoyé de facture, dans ce cas-là quand ce n'est pas payé ça s'appelle un reste à réaliser qui est reporté d'une année sur l'autre. Donc, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, certes, les factures n'ont pas été payées, si DALKIA ne présente pas de facture, j'imagine que si vous EDF ne vous prélève pas vous n'allez pas toquer à leur porte, de la même façon DALKIA ne prélève pas, c'est comme ça. Ça n'empêche pas que les restes à réaliser étaient là et donc vous ne pouvez pas dire que vous ne le saviez pas, ça c'était le premier point et il faut quand même le marteler.

Deuxième point, vous parlez de sobriété, voilà, il manquait 1,8 millions d'euros dans les caisses on ne sait pas d'où il sort, parce qu'il n'y a pas 1,8 millions d'euros de chez DALKIA, mais bon c'est 1,8 millions d'euros pourquoi, pourquoi pas. Vous parlez d'une école, effectivement c'est vrai que nous, nous avons un projet d'école qui était à 4,3 millions le vôtre était à 3,8 millions c'est vrai, mais maintenant il est à 6,3 millions. Alors soit elle est devenue plaqué or, c'est possible, voilà c'est très joli, mais pourquoi pas après tout, ne nous gênons pas on fera une école plaquée or, il n'y aura même pas de cuisine à l'intérieur mais elle vaut largement plus cher que la nôtre.

Ensuite, vous parlez de sobriété, mais votre sobriété c'est juste de faire la poche des Artiguais, voilà. Les bases, la taxe foncière ne va pas augmenter de 3 points, elle va parler en pourcentage parce que les Artiguais qui paient vont parler en pourcentage, elle va augmenter de 7,5 %, 7,5 %. Si vous rajoutez l'augmentation des bases pour l'année prochaine ça veut dire que tous les propriétaires vont voir leur taxe foncière augmenter probablement de 10% minimum l'année prochaine et après vous pouvez dire que les gens effectivement ne payent plus la taxe d'habitation, mais ce n'est pas un manque à gagner pour la commune puisque l'Etat le compense. Voilà, donc, on peut discuter pendant des heures la seule chose que vous faites pour l'instant c'est faire la poche des propriétaires Artiguais, tant mieux pour eux, voilà ils sont contents ils ont peut-être voté pour vous, ben maintenant ils se rendent compte de leur erreur. »

Monsieur le Maire :

« Je vais répondre quand même à ce point-là concernant l'école Monsieur TEYSSIER. Concernant l'école, Monsieur TEYSSIER, vous n'avez pas compris quel était l'objet de la délibération que vous avez passée à l'époque, c'était 4,3 millions hors taxe, pour les travaux. Nous avons passé pour la même chose pour les travaux 3,8 millions d'euros hors taxes. Donc ensuite, il faut ajouter la TVA, la maîtrise d'œuvre. Mécaniquement, votre école aurait coûté plus cher, je ne sais pas pourquoi vous revenez là-dessus, c'est invraisemblable. Je dois vous rappeler, alors vous m'invitez à vous rappeler, quelque chose que vous souhaiteriez que les Artiguais oublient, mais que la Maire d'Artigues, le 11 mars 2020, à la veille du premier tour des élections, a signé un marché, pour engager la commune dans ce projet d'école alors qu'elle savait bien que démocratiquement il y avait une élection, deux jours après, est-ce qu'elle avait oublié qu'il y avait une élection ? C'est quand même incroyable de signer un marché de ce type-là qui était une école, qui était contestée, si le projet n'avait pas été contesté lors de la campagne, mais là quand même. Et donc nous avons dû arrêter ce marché et faire perdre 200 000€. Donc vous avez fait perdre 200 000€ par cette signature inconséquente la veille des élections, voilà ce que je voulais vous dire.

Ensuite vous dites qu'effectivement il y a une augmentation vous avez laissé faire sans rien dire, se dégrader les finances de la commune, puisque vous saviez qu'il y avait des investissements à venir, vous n'avez rien fait, je crois même que monsieur Patrick BOBET, que vous connaissez bien, monsieur Patrick BOBET, Maire du Bouscat a dit lui-même dans la presse : peut-être aurions-nous dû effectivement augmenter de 1% tous les ans, bon nous avons fait un autre choix voilà. Sauf que moi, je n'étais pas aux commandes avant j'aurais peut-être fait ce choix-là d'augmenter progressivement. Maintenant aujourd'hui effectivement il faut augmenter les impôts des Artiguais, la taxe foncière, je vous rappelle que quand même dans la mesure où il n'y a plus de taxe d'habitation ce n'est pas un effort insurmontable pour les Artiguais, maintenant si vous croyez que c'est un effort insurmontable, regardez les gens, les yeux dans les yeux, moi je suis prêt à avoir tous les Artiguais et à leur dire : Pensez-vous que c'est un effort insurmontable si vous aviez une maison je ne sais pas de 100 m² vous payez 1 000 € de taxe d'habitation et vous payez 1 000 € de taxe foncière vous n'allez plus payer de taxe d'habitation, donc vous allez quand même économiser 1 000 € par an ; et bien même si vous avez 10% de votre taxe autour d'une centaine de euros, je pense que vous allez pouvoir vous en sortir, voilà.

Cela dit, je n'ai pas d'autre choix que de faire cela, sauf à regarder s'effondrer effectivement les finances de la commune. Monsieur COLOMBO, je vous passe la parole. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je vous remercie, Monsieur le maire, bien écoutez, moi j'ai des choses qui me surprennent et j'entends des choses qui me surprennent. Le quoi qu'il en coûte de la gestion de la crise, c'est votre c'est votre crainte, donc si on vous entend on va augmenter les impôts, la taxe foncière de 3%, sans compter comme le disait monsieur TEYSSIER, que la révision des bases mécaniques se fait donc il va y avoir une plus grosse augmentation, juste en prévision du quoi qu'il en coûte, parce qu'on a peur que l'Etat nous demande de mettre la main à la poche pour ça, alors que pour l'instant vous nous expliquez en début que la DGF n'a pas diminuée depuis cinq ans et on en est au quoi qu'il en coûte, en pensant qu'on va faire des provisions. C'est un peu hallucinant et puis en plus c'est quand même une commune qui soi-disant de gauche qui va augmenter pour la première fois depuis treize ans les impôts locaux. Et sans compter, sans compter, si je peux parler, sans compter les tarifs publics, tout ce qui va avec. Parce qu'on parle de la taxe foncière mais vous avez dit aussi que vous allez augmenter les tarifs publics, donc c'est beaucoup de choses les tarifs publics, et ça ne touche pas que les propriétaires, ça va toucher aussi les petits artiguais. Il n'y a pas que des riches à Artigues. A vous entendre, des fois on a l'impression que Artigues est une ville de riches mais il n'y a pas que des riches qui habitent à Artigues, il y a des gens qui ont acheté il y a très longtemps ou c'était accessible, et là ça va le devenir de moins en moins, et ça va être compliqué pour rester sur cette commune.

Quoi qu'il en coûte, après vous nous dites la capacité des endettements et en plus on en est fier, elle est de six mois. Mais, il n'y a pas de quoi être fier d'avoir une capacité de désendettement de six mois ça veut dire qu'il n'y a aucun investissement dans cette commune. Ça veut dire qu'il ne se passe rien. Une commune qui investit, c'est une commune qui est endettée en moyenne, et ce n'est pas moi qui le dit, hein, c'est les services c'est les fiscalistes, c'est tous les comptables qui le disent, c'est en moyenne dix ans d'endettement pour avoir une commune qui vit, qui investit, qui a des projets dans sa ville.

Nous, on est fier d'avoir une capacité de remboursement à six mois. Je trouve que c'est une vision à court terme des choses, ça fait peur. Quand on reprend le budget, vous nous présentez des investissements et en plus il y a une partie des investissements qui sont plutôt du fonctionnement encore une fois, acheter ou changer du grillage le long de l'école ou mettre un store banne sur le RAM c'est pour moi, ce n'est pas vraiment un investissement c'est plutôt du fonctionnement, mais ça on l'a déjà dit l'année dernière.

Mais après il y a une grande partie, c'est les reports de l'année du budget de 2021 donc pourquoi les comptabiliser, on a l'impression que c'est nouveau qu'on va mettre de l'argent dessus alors que l'argent il était déjà prévu dessus. C'est des reports, et c'est écrit noir sur blanc, il y a même une coquille ou on parle du BP de 2021 encore, tellement qu'on a à l'esprit qu'on est encore en 2021 et qu'on va faire les projets qui étaient prévus pour 2021 mais l'argent il y était déjà, donc il n'y a pas de vision là, il y a pas de vision.

Vous parlez aussi de d'investissement sur le chauffage bois, vous oubliez quand même de dire c'est écrit ce n'est pas moi qui l'écris hein c'est qu'en fait il ne va pas coûter 407 000 € puisque vous avez déjà prévu et provisionné des économies de 400 000 € rien que pour ce financement, donc l'investissement va être moindre. Les LEDS, c'est pareil c'est 1 million d'euros mais vous comptabilisez pas dessus les aides qu'on va toucher et il y a des communes qui ont presque financé à 100 % l'éclairage LED avec les aides de l'Etat. Donc, ce n'est pas 1 million d'euros qu'on va dépenser pour ça et c'est déjà entamé en plus depuis quelques années alors ça ce n'est pas une nouveauté. Donc en fait, c'est compliqué, on ne voit pas grand-chose dans ce budget à part une hausse des impôts énorme, énorme et je rappelle le contexte actuel pour les gens quand on voit le prix du litre de carburant qui flambe, quand on voit l'alimentaire qui flambe, que les salaires n'ont pas flambés eux par contre et que vous parlez que c'est une petite hausse de 3%, je pense que vous ne vivez pas dans le même monde actuellement que nous. Les gens ont du mal à boucler les fins de mois et là vous parlez de l'augmentation de 3% on va à contre-courant de ce que les gens vivent au jour le jour. »

Monsieur le Maire :

« Alors, monsieur COLOMBO, donc sur la DGF on va revenir sur le graphique puisque je pense que vous n'avez pas bien compris, non mais je vous la remontre simplement. La courbe orange c'est une chute depuis 10 ans de la DGF de la commune. Vous parlez d'une augmentation d'une stabilisation au niveau national, on parle de milliards au niveau national, au niveau de la commune, ça c'est la réalité des comptes. Donc ne dites pas que la DGF s'est maintenue, elle a chuté, je ne sais pas comment vous l'expliquer autrement, donc regardez un petit peu les chiffres.

Alors concernant l'impôt, je voulais vous lire un petit article puisque la semaine dernière j'ai remis à nos jeunes citoyens Artiguais qui vont voter pour la première fois, parce qu'ils vont avoir 18 ans dans l'année, le livret du citoyen. Dans le livret du citoyen, il y a, payer des impôts. Voilà, le principe de l'impôt est prévu par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. C'est l'article 13. Voilà, donc sur les impôts je sais qu'un certain nombre rêvent de ne pas payer d'impôts, que d'ailleurs nous savons bien que les plus grandes fortunes ne paient quasiment pas

d'impôts et échappent à l'impôt avec du paradis fiscal. Donc ça, je l'entends monsieur COLOMBO et quand vous me dites que pour une commune de gauche il ne faudrait pas faire payer d'impôts, je crois que je ne sais plus trop de quel côté »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je ne vous ai jamais dit cela Monsieur le Maire »

Monsieur le Maire :

« C'est ce que vous avez dit, exactement »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Est-ce que j'ai dit de ne plus payer d'impôts ? »

Monsieur le Maire :

« Pour une commune de gauche...je peux terminer mon intervention, je ne vous ai pas donné la parole, je termine mon intervention et ensuite vous la reprendrez, chacun son tour, sinon les débats... »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Baissez d'un ton s'il vous plaît, mais ne parlez pas aussi fort que ça quand même »

Monsieur le Maire :

« Mais Monsieur COLOMBO vous m'interrompez sans cesse, vous reprendrez la parole ensuite, je vous donnerai la parole ensuite, pour le bon respect des débats s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais vous me faites dire des choses qui ne sont pas vraies, c'est l'hôpital qui se fout de la charité »

Monsieur le Maire :

« Bien, ensuite vous dites qu'il ne s'est rien passé et que la dette n'est pas assez élevée pardon, nous ne sommes pas, je ne suis pas aux commandes depuis très longtemps, donc nous faisons les investissements, il faut quand même le temps pour construire cette école et c'est un investissement le plus important depuis de très nombreuses années, Monsieur COLOMBO, donc ne dites pas qu'il n'y a pas d'investissement.

Ensuite, vous confondez le fait qu'on va récupérer des subventions donc ce n'est pas un investissement, bien si, c'est quand même un investissement, il faut avoir le courage de le faire, bientôt vous allez me reprocher de faire de l'investissement, non monsieur COLOMBO, nous faisons de l'investissement et nous allons récupérer les subventions, nous l'inscrivons au budget, j'espère qu'il y aura pas de coupes sombres puisqu'avec effectivement ce qui arrive du côté de l'est de l'Europe, j'espère que l'Etat fera quand même l'effort de maintenir les niveaux de subvention qui sont prévus voilà.

Bon, vous parlez d'une hausse énorme des impôts je pense que, faites attention puisque vous êtes dans la démagogie sans cesse sur des sujets comme ça. Je sais qu'effectivement, il peut y avoir quelques personnes qui peuvent être en difficulté et dans ce cas-là, il y a le CCAS qui est là pour les aider. Nous allons d'ailleurs augmenter les aides directes au niveau du CCAS, parce qu'elles vont passer de 2 000 à 4 000€ par an voilà, donc au bout de 4 à 6 pardon voilà. Donc tout le monde n'est pas non plus dans la difficulté et encore une fois, les impôts, pour les Artiguais, globalement vont payer, vont baisser pardon, vont baisser, et notamment pour ceux en payaient le plus. Les gens qui payaient 2 000€ par mois de taxes foncières, 2 000€ par an pardon, de taxe foncière, taxe d'habitation ils vont payer plus que la moitié, ça c'est une évidence et ça c'est un fait aussi Monsieur COLOMBO. Je vous redonne la parole, si vous me la demandez »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, Monsieur le Maire, merci je la redemande, il y'a une chose que je ne peux pas accepter c'est que vous me fassiez dire des choses que je n'ai pas dites. A aucun moment, je vous ai dit qu'il fallait plus payer d'impôts, je vous parle des augmentations d'impôts, je ne vous parle pas de d'un monde de bisounours où l'on ne paye pas d'impôts. C'est pas ça ma philosophie, je vous ai jamais dit ça, donc ne me faites pas dire ce que j'ai pas dit, je vous ai jamais dit ça. Mais franchement est ce que la conjoncture actuelle des Français permet de dire on va augmenter les impôts parce qu'en prévision du quoi qu'il en coûte de monsieur Macron, parce que la gestion de la crise, on a peur que on va on la supporte à un moment donné.

Ça, on ne peut pas l'entendre actuellement il y a vraiment une crise et les gens sont dans la difficulté et j'entends que vous allez augmenter les aides directes, et vous allez baisser aussi le budget du CCAS. C'est un signal différent aussi vous baissez le budget du service, mais si, si, il baisse le budget du CCAS, je suis désolé la lecture que j'en fais-moi elle est comme ça, moi je n'ai pas les détails donc je n'ai pas le bilan, j'ai pas le détail des dépenses du CCAS mais ce que je vois c'est qu'on va baisser la dotation du CCAS pour le budget 2022, c'est tout ce que je vois. Donc les détails, vous les avez, moi je ne les ai pas, donc ne faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Alors les investissements sur 1 million d'euros, bien sûr que on va dépenser de l'argent pour les LED ainsi de suite mais dites-le aussi qu'on va toucher des subventions qui sont en adéquation avec, et que ça va quand même diminuer le montant de l'investissement que vous avez annoncé. Vous annoncez 1 million d'euros d'investissement, il va pas être d' 1 million d'euros, l'investissement puisqu'on va toucher des aides, et heureusement elles sont là pour ça et on serait bête de ne pas les toucher.

Dernièrement, Monsieur le Maire, je me rappelle l'année dernière au budget vous aviez dit que les finances de la commune étaient saines et maintenant on vous écoute on a l'impression qu'on est à l'agonie. Je sais plus quoi croire moi il y a un moment donné je ne sais pas, mais ne me faites jamais dire ce que je n'ai pas dit. »

Monsieur le Maire :

« Alors concernant le CCAS, Monsieur COLOMBO, ce que nous avons fait c'est que nous avons investi au niveau de la ville, on vous l'a expliqué je crois en commission. Nous avons pris à notre charge le budget d'investissement pour le véhicule qui vient d'être livré autour de 30 000 €, donc nous avons fait simplement la bascule au lieu d'injecter cet argent comme tous les ans au CCAS en prévision, nous avons réduit effectivement la part du CCAS puisqu'il était prévu d'acheter ce véhicule. D'autre part, le CCAS avait thésaurisé au fil des années, accumulé de l'argent qu'il ne pouvait pas dépenser, parce que le CCAS n'est pas là pour investir donc c'est simplement pour cette raison que nous avons fait cet ajustement. Donc, il n'y a pas de baisse, il y a toujours autant d'agents au CCAS, les aides directes vont augmenter et je vous informe aussi qu'on va aménager la tour du château Bétailhe pour améliorer les conditions d'accueil des agents ou des personnels du CCAS. Voilà ce que je souhaitais dire et vous avez tellement de choses que j'ai perdu le fil. Oui, sur les finances de la commune. Le quoi qu'il en coûte, c'est une chose mais surtout la hausse de l'énergie qui avance devant nous, ça par contre monsieur COLOMBO, c'est un risque énorme. Si demain, et comme nous le craignons le prix du gaz augmente pour les collectivités parce que aujourd'hui l'Etat a compensé pour l'énergie pour les particuliers, avec une hausse limitée à 4%, pour les collectivités on nous dit que ce sera peut-être 30 à 40% donc sur une facture énergétique de 400 000 € nous aurons 100/120 000 € à payer ou vais-je trouver l'argent. Alors, j'attends l'année prochaine et puis l'année prochaine je vais demander encore plus aux gens je fais comme ce qui a été fait dans le passé. On attend, on attend, on attend, et puis quand on est au bord du précipice, on dit c'est la faute des suivants, non monsieur COLOMBO, je prends mes responsabilités devant les Artiguais et je dis que maintenant il est temps de réaliser cet ajustement parce que justement c'est aussi la période où les gens n'ont plus payer de taxe d'habitation, ce qui permet d'être quand même encore dans une baisse de l'impôt pour les Artiguais globalement.

Voilà, donc je vous invite à regarder d'une part pour les plus fragiles, c'est à dire en général les locataires, ils ne subiront pas cette augmentation, et pour les autres ils ne paient plus de taxes d'habitation et pour les 20% des plus riches, ou les plus aisés, pardon, ils ont déjà commencé à avoir une baisse de 30 % de leur taxe foncière. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Si je peux me permettre Monsieur le Maire, je vais... »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, vous avez la parole »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Merci Monsieur le maire, vous parlez de l'augmentation des fluides et qu'il faut en prendre compte mais bien sûr. Mais je vous rappelle que ça augmente aussi pour les Artiguais, les factures, elles vont augmenter et vu la crise qu'on a actuellement dans les pays de l'Est et le fournisseur qu'on a en gaz en majorité on va avoir un problème, et les Artiguais vont avoir un problème eux aussi. Mais par contre, je vous invite à y réfléchir, vous nous présentez une chaudière bois à 407 000 € avec des subventions à hauteur de 400 000 €, la chaudière gaz de l'école a été changée, il y a pas très longtemps, vu que le gaz va augmenter on aurait pu aussi prévoir le changement de la chaudière par une chaudière bois à moindre coût pour faire baisser et faire des économies de fluide de gaz, dans les années à venir avec une reprise de la chaudière, on aurait pu y réfléchir. »

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie Monsieur Colombo de noter que l'équipe municipale précédente, n'a pas eu cette anticipation et a remplacé une chaudière gaz par une chaudière gaz, je ne leur jette pas la pierre mais c'est une anticipation qui n'a pas été faite, voilà, donc aujourd'hui nous nous sommes dans cette anticipation.

Sur les LEDS j'aurai pu attendre et faire un remplacement du parc pour l'éclairage public, de manière plus lissée. On a choisi de le faire tout de suite parce qu'on estime que le choc énergétique il est devant nous, et donc il est de faire cet investissement pour baisser de l'ordre de 70% le coût de l'énergie électrique pour le secteur de l'éclairage public, uniquement l'éclairage public et l'investissement à la médiathèque. D'une part, il va redonner son lustre à cet équipement qui avait été laissé pratiquement à l'abandon et en remplaçant par un système LED ce qui implique aussi un système de câblage à remplacer, c'est pour ça que c'est un fonctionnement, un investissement important. Les LEDS vont évidemment consommer beaucoup moins d'énergie.
Monsieur CHOLLET »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, j'ai juste une dernière question s'il vous plaît est ce que vous pensez qu'il serait possible d'obtenir une idée du montant de la plus-value liée à l'augmentation de la taxe foncière, c'est à dire en euros. Est-ce-que vous avez, enfin je ne vous demande pas une réponse ce soir, parce que je vous prends peut-être un peu de cours, mais lors du prochain conseil le 28, est-ce que vous pourriez nous présenter une idée de la somme exacte qui plutôt excusez-moi, qui serait susceptible d'être générée, liée à cette augmentation. »

Monsieur le Maire :

« Alors, oui donc l'augmentation de la taxe foncière, là j'entends des débats qui sont démagogiques, voilà je vais le dire démagogiques. C'est très impopulaire et ça ne rapporte pas une somme énorme pour la commune donc c'est pas un effort, c'est une nécessité, c'est une nécessité, donc je vous donnerai, vous aurez ces éléments au travers de l'ordre de 100 ou 120 000 € je crois mais on va vérifier ça. Voilà, mais le budget c'est un équilibre on prend en compte les investissements, les anticipations de subventions, avec une certaine prudence. On voit que ici, est écrit, c'est encore à

l'écran, des prévisions prudentes de recette de fiscalité parfois on a un peu plus, parfois on a des recettes exceptionnelles parfois on les a pas. Donc on reste quand même dans une prudence et, si dans les années à venir, mais vu la conjoncture je n'y crois pas trop. S'il y avait une marge énorme ou si nous arrivions à récupérer de très fortes subventions et que finalement le prix de l'énergie n'explosait pas, peut-être qu'on pourrait être amenés à redescendre donc le taux de fiscalité. Aujourd'hui, je ne veux pas laisser croire à cette hypothèse-là, je n'y crois pas mais si vraiment c'était le cas, nous pourrions le faire. Bien je vous propose, oui, une dernière question, enfin une autre question Monsieur TEYSSIER »

Monsieur Thomas TEYSSIER :

« C'est une question mais c'est plutôt une remarque. Si j'ai bien compris votre raisonnement, votre raisonnement c'est de dire on va augmenter la taxe foncière, le taux de taxe foncière de 7,5 % puisque les Artiguais qui sont considérés comme les plus riches, ont vu leur taxe d'habitation supprimée, voire pour quasiment tous, sauf les 20 % les plus aisés. Alors, donc votre raisonnement, c'est de dire : A partir du moment où l'état ,très gentiment, bon, même s'il faut pas se leurrer, ça a été pris d'une autre façon, donc l'Etat baisse où supprime la taxe d'habitation de 80 % des Français, votre raisonnement c'est de dire puisque les gens ont plus de sous, ben je vais leur en prendre un petit peu, mais c'est exactement ça, c'est la base de votre raisonnement c'est de dire à partir du moment où ces gens-là, mais finalement l'Etat leur a fait cadeau de leur taxe d'habitation ça ne va pas leur poser de problème que j'augmente la taxe foncière de 7,5 %. Après tout, même si l'énergie augmente, ça sera pour la collectivité ces pauvres gens, bah ils feront comme dit Bruno Le Maire : Ils penseront à économiser, ils se mettront un deuxième pull sur eux, que la nourriture augmente, ce n'est pas grave, que après on prévoit d'augmenter les tarifs du restaurant scolaires ce n'est pas grave du tout je trouve ce raisonnement absolument abject, et on se demande dans ce cas-là qui est le plus démagogique des deux »

Monsieur le Maire :

« Alors, ce que vous n'intégrez pas peut être dans votre raisonnement monsieur TEYSSIER c'est que tout ce que vous dites, les dépenses pour la collectivité c'est la même chose, les dépenses de chauffage augmentent comment je fais pour les payer. Vous n'avez rien fait pour augmenter les recettes pendant des années, c'est encore démontré, vous n'avez rien fait vous dites surtout on ne touche pas aux impôts, on ne touche pas on ne fait rien, donc on laisse s'effondrer les ressources, on ne prévoit rien pour l'investissement futur, puisque encore une fois dans les caisses il n'y a pas de quoi payer les futurs investissements, vous n'avez rien fait dans les investissements pour l'environnement, rien, rien expliquez-moi quels investissements ont été faits dans la rénovation thermique des bâtiments, dans les chaudières à bois, dans ce genre d'événement, rien... vous n'avez rien fait.

Je vous rappelle, que, au passage que le JIEC en est à son sixième rapport. Donc vous n'avez rien fait, et vous le voyez et vous avez l'impression que la collectivité a des ressources illimitées comme ça qui viennent de l'Etat de droite de gauche. Je vous démontre et je vous fais le pari que les dotations de l'Etat vont baisser, nous sommes en période électorale voilà pour l'instant ça reste stabilisé, on vous l'a démontré depuis 10 ans, on vous l'a démontré, vous l'avez vu, vous étiez aux commandes et vous n'avez rien fait. Donc, nous en sommes là, Monsieur, si vous voulez la parole je vous la donnerai, Monsieur...

Intervention inaudible de Monsieur Thomas TEYSSIER (hors micros)

Monsieur TEYSSIER, Monsieur TEYSSIER si vous voulez la parole, je vous la donne, vous prenez votre micro »

Monsieur Tomas TEYSSIER :

« La DGF, la baisse de la DGF c'est 0,5% du budget de la commune donc si à cause de ça vous augmentez les impôts fonciers pour tout le monde, c'est franchement là, la

justification elle n'y est pas, 66 000€, la baisse de la DGF de 66 000, c'est 0,5 % du budget de la commune. »

Monsieur le Maire :

« Alors, en cumulé sur les 13 ans, c'est 3,9 millions d'euros, 3,9 millions d'euros qui manquent aujourd'hui dans les caisses, monsieur TEYSSIER, ce n'est pas moi qui le dit. »

Monsieur Tomas TEYSSIER :

« Une collectivité n'est pas une entreprise on n'est pas là pour garder de l'argent, elle est là pour rendre un service et être à l'équilibre, elle n'est pas là pour thésauriser, gagner de l'argent au maximum, sauf si elle a des projets, voilà tout simplement. Donc là est ce qu'il y a des projets en conséquence. Vous vous dites je fais un recours à l'emprunt mais j'augmente en même temps les impôts, là il y a quelque chose que je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Teyssier je suis obligé de rattraper le retard de ce qui n'a pas été fait, vous auriez pu il y a trois ou quatre ans faire l'investissement dans les LED la technologie existait déjà. Qu'est-ce que vous avez attendu. Rien, vous avez continué à faire les dépenses,

Intervention inaudible de Monsieur Thomas TEYSSIER (hors micros)

Oui 17%, oui, moi je vais faire 100% monsieur TEYSSIER en un an, on va faire les 83% restants, ce n'est pas très compliqué il suffisait de faire un emprunt et d'être un petit peu visionnaire là-dessus, vous ne l'avez pas été, vous n'avez pas dépensé, vous n'avez rien fait, voilà, et vous avez choisi de faire des investissements dans des équipements particuliers bon voilà, ben après vous avez eu le jugement des Artiguais aussi.

Bien, je vous propose Messieurs, dames, de mettre fin à ce débat puisque nous aurons ensuite le vote du budget le 28 mars et de passer donc aux autres délibérations donc puisque nous étions simplement à prendre acte pour cette délibération.

2022 - 8 Délibération attribuant les indemnités de fonction allouées au Maire, aux adjoints

Monsieur le Maire :

« Délibération suivante, alors les indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints c'est la délibération numéro 8, donc elle fait simplement suite au retrait de Madame GAURRY qui était conseillère municipale déléguée. Donc il y a simplement un réajustement de l'indemnité des adjoints à hauteur de 22 % y a-t-il des questions sur cette délibération »

M. Claude DAUVILLIER :

« Oui il y-a-t-il un effet rétroactif Monsieur le maire sur cette délibération »

Monsieur le Maire :

« Oui pardon vous m'aviez posé la question je me retourne vers le directeur financier... je ne crois pas qu'il y ait des faits rétroactifs puisque simplement de toute façon, Madame GAURRY avait son indemnité jusqu'à la date de son retrait de sa délégation, donc tout simplement cela sera, alors, je ne sais pas quelle date si c'est au 7 mars ou à la date à laquelle j'ai pu signer peut-être la fin de délégation de Madame GAURRY, donc février »

M. Claude DAUVILLIER :

« Donc c'est à compter de la date de la démission »

Monsieur le Maire :

« Oui, voilà cela ne peut pas être autrement, c'est simplement un transfert, il n'y a pas de coûts supplémentaires pour la commune, c'est simplement un rebasculement de l'ordre de 1% je crois. Monsieur COLOMBO, je crois, oui »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, une remarque, on peut trouver dommageable, le départ de Madame GAURRY, est une chose mais qu'elle ne soit pas remplacée par un autre conseiller délégué parce qu'elle était à un poste clé et important, et le fait que la charge soit ramenée à l'adjointe, m'inquiète parce qu'il y a suffisamment de monde dans votre équipe, pour pouvoir avoir un autre ou une autre conseillère municipale déléguée à ce poste-là, donc c'est dommage qu'on ne remplace pas »

Monsieur le Maire :

« Bien, s'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote donc Qui est contre, Personne Qui s'abstient, 8 avec les pouvoirs Qui est pour, je vais vous demander de lever la main 21 voix, avec les pouvoirs, la délibération est adoptée. Merci, je vais passer maintenant la parole à Madame LESBATS, il y a trois délibérations »

2022 - 9 Délibération relative au renouvellement adhésion annuelle CMF

Madame Corine LESBATS :

« Oui, concernant la culture et les écoles d'art en particulier. Donc, la première délibération c'est le renouvellement de l'adhésion annuelle à la CMF, la Confédération Musicale de France, qui est domiciliée à Ambarès, qui permet un certain nombre de choses, en particulier monter des projets avec les écoles de musique, proposer des formations gratuites aux enseignants, qui permet aussi des réductions pour des achats d'instruments, qui apportent aussi une réduction des adhésions SACEM/SEAM, et qui permet d'avoir aussi des subventions importantes si on monte ce qu'on appelle une parthèque, et c'est quelque chose peut être sur laquelle on va réfléchir, donc c'est faire une bibliothèque en fait de partition. Cette adhésion annuelle, cette année, est à un montant de 218,85€ légèrement en baisse par rapport à l'année dernière, qui était de 223€. Alors c'est une somme qui est déterminée en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'élèves par cycle, alors ça ne veut pas dire qu'il y a moins d'élèves cette année à l'école de musique, il y en a un peu plus, donc c'est la répartition des élèves dans les cycles qui détermine ce forfait.
Donc 218,85€ toutes taxes, voilà. »

Monsieur le Maire :

« Bien, y-a-t-il des questions. Non, je n'en vois pas, pas je propose de passer au vote donc qui est contre : Personne. Qui s'abstient : Non plus. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie, Madame LESBATS pour la suivante »

2022 - 10 Délibération relative au versement redevance annuelle SEAM

Madame Corine LESBATS :

« Alors c'est le renouvellement de la redevance pour la SEAM, donc Société des Editeurs et Auteurs de Musique donc en particulier c'est pour le droit à la photocopie de partitions. Donc, ça concerne surtout donc l'école de musique, nous avons estimé que, nous étions dans la tranche 2, c'est-à-dire de 11 à 12 pages photocopiées par élève et par an et qui est estimé à un tarif de 3,20€ hors taxes par élève et par an, ce qui nous donne toute taxe comprise pour cette année 401,28 € »

Monsieur le Maire :

« Merci, avez-vous des questions. Non plus, bien, écoutez nous allons passer au vote Qui est Contre : Personne. Qui s'abstient : Pas plus. La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

Passons à la n°11 Madame LESBATS. »

2022 - 11 Délibération relative au renouvellement de la redevance SACEM

Madame Corine LESBATS :

« Alors c'est pour la SACEM, c'est la redevance habituelle, comme tous les ans, alors la SACEM, qui est toujours associée à la SPRE, mais ça passe par la SACEM dans un premier temps, donc qui nous permet de diffuser des morceaux de musique. Donc, pour la SACEM, ça s'élève cette année à 279,23 € et 187,86 € pour la SPRE. Il faut savoir que par rapport à l'année dernière il y a une énorme baisse, si vous aviez regardé ce qui avait la délibération de l'année dernière. L'année dernière c'était 707 € et quelques centimes, alors que cette année c'est 279. Même chose pour la SPRE c'était 341,51 € et cette année 187,86 €, c'est lié tout simplement au COVID, ils ont fait pour cette année, on va dire un rabais de ces redevances pour équilibrer par rapport à l'année dernière, où il y avait une partie de l'année où les cours n'avaient pas eu lieu voilà, et donc moins d'utilisation de diffusion de musique. »

Monsieur le Maire :

« Bien, merci, y-a-t-il des questions. Non. Nous passons donc au vote, Qui est contre : personne, Qui s'abstient : Personne. Délibération adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Alors, nous passons donc maintenant à deux délibérations qui sont sur table, d'abord je vais vous demander si tout le monde est d'accord pour ces deux délibérations, que je propose, sinon je les soumettrai au vote du Conseil municipal, sachant qu'il y en a une qui concerne le versement d'un don en soutien au peuple Ukrainien, et la deuxième qui s'inscrit donc, au contrat de relance du logement, suite à la réunion avec Madame la Préfète qui a réuni le président de Bordeaux Métropole, et les maires de Bordeaux Métropole, jeudi dernier, donc avec des éléments d'informations complémentaires, qui ont poussé à vous proposer cette délibération, puisqu'elle doit passer avant le conseil de Bordeaux métropole qui est le 25 mars, et nous notre prochain conseil est le 28 mars. Donc j'aurais pu reconvoquer un conseil municipal pour faire passer cette délibération, j'ai préféré la présenter, maintenant avec votre accord. Monsieur COLOMBO oui »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Monsieur le maire, je ne sais pas quel est l'avis de mes collègues, sur la délibération sur l'aide apportée à l'Ukraine ne me pose pas de problème pour qu'elle soit étudiée ce soir, mais je demande le report de la délibération 2022-12, parce qu'elle est sur table, on n'a pas le temps de l'étudier, de l'analyser et alors qu'on a des outils informatiques où vous pouvez nous envoyer les documents et on n'a absolument rien reçu, donc je vous demande de la reporter. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur CHOLLET »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« On va valider les propos de Monsieur COLOMBO, parce qu'on est surpris de ne pas l'avoir plus tôt en fait, si vous voulez Monsieur le maire cette délibération même si c'est

avant le 31 mars, peut être que les services de Madame la Préfète ont manqué de réactivité mais c'est surprenant qu'on l'ait ce soir, alors il faut que ce soit validé par le Conseil métropolitain le 25 c'est ça, si j'ai bien compris »

Monsieur le Maire :

« C'est ça, ça fait suite surtout, cette réunion de la préfecture de jeudi dernier seulement. C'est pour ça que dans le délai nous avons réétudié un petit peu ce dossier-là, l'idée c'est de pouvoir bénéficier d'une subvention suite à la construction de logements. Donc, si nous ne la passons pas ça ne changera rien sur le rythme de la construction des logements, la seule différence, c'est que nous risquons et je pourrais vous l'exposer, de ne pas bénéficier de cette subvention, donc je trouve un peu dommage, de rater cette occasion d'avoir une subvention, on vient de parler du budget, je m'excuse de devoir vous la présenter sur table, de ce point de vue-là, mais je voudrais vraiment vous convaincre de ça, sinon je mets au vote du Conseil municipal, vous pouvez toujours voter contre »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Est-ce que c'est une somme importante, une somme conséquente Monsieur le Maire, vous avez une idée ? »

Monsieur le Maire :

« C'est 1500 € par logement qui serait construit, alors je peux vous l'exposer mais je vous expose la délibération donc faites-moi un petit peu confiance sur le fait de vous présenter cette délibération quand même sur table s'il vous plait, sinon je la mets au vote du conseil, vous votez contre le fait de la présenter, néanmoins je peux la présenter. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Ah non, vous savez Monsieur le Maire, les délibérations sur table ne sont pas autorisées, normalement, donc ce n'est pas une question de voter contre, ni pour ni contre, c'est pas le problème, c'est que je ne sais pas le contenu, il est pas question que je vote à vue, ni une question de confiance ou pas de confiance. La réunion a eu lieu jeudi dernier à la Préfecture on est quand même assez disponible et on peut être contacté régulièrement on aurait pu nous téléphoner pour dire est-ce que ça vous dérange et qu'on nous l'envoie assez tardivement, mais au moins nous l'envoyer quelques jours avant, pour qu'on puisse au moins la lire, alors que là, on la découvre sur table, et c'est pas la première fois, voilà, c'est par principe, je suis désolé »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, moi je siége au conseil de Bordeaux métropole, cela arrive régulièrement qu'il y ait des délibérations qui sont présentées sur table. Donc, je vais mettre au vote le fait de présenter au Conseil municipal ces deux délibérations si le Conseil municipal approuve le fait que l'on présente ces délibérations je les présenterai. Donc, pour la présentation au Conseil municipal de ces délibérations je vais vous demander donc de voter, qui est contre. Je vais le faire dans l'ordre. Pour la première délibération qui concerne le fonds d'action Ukraine, qui est pour présenter cette délibération sur table. Je reprends, pour l'Ukraine pour ce qui concerne l'Ukraine qui est contre : Personne. Qui s'abstient : Personne, donc nous allons présenter la délibération qui concerne l'Ukraine et je passerai à la suivante, ensuite ... »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Monsieur le Maire, je m'excuse de vous interrompre une fois de plus, mais le CGCT ne nous permet pas qu'on vote en séance si la non-présentation des délibérations, ça c'est interdit, en plus vous savez que vous avez la majorité, donc en fait c'est pas le

problème, ça ne se fait pas. La délibération, du moment qu'il y a quand même des élus qui sont contre de la présenter, elle ne doit pas être présentée, Monsieur le Maire, c'est tout »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, je vais présenter cette délibération, vous pourrez ne pas prendre part au vote faire ce que vous voudrez, vous pourrez la contester, vous ferrez ce que vous aurez à faire Monsieur COLOMBO, je vais la présenter. Donc, je présente la délibération n° 12 donc je reviens. D'abord, je vais vous demander votre accord sur cette délibération n° 12 donc formellement, donc qui est contre la présentation n°12

Monsieur Claude DAUVILLIER

« Nous on prend part au vote ! »

Monsieur le Maire :

« D'accord »

Interventions inaudibles, sans micro

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, ça c'est votre version des faits, c'est votre version, mais vous irez voir la préfecture et vous direz ce n'est pas autorisé, c'est moi qui aie la présidence de cette assemblée, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« La présidence ne veut pas dire que l'on fait ce qu'on veut Monsieur le Président, vous êtes garant, c'est marrant car vous êtes en train de faire tout ce que vous contestiez quand vous étiez assis sur les chaises là-bas en face. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, je ne contestais rien du tout je n'avais pas la parole, je n'avais pas la parole, monsieur COLOMBO, ne racontez pas ce genre de choses, donc délibération n°12. »

2022 - 12 Délibération relative au contrat de relance du logement - Fixation d'objectifs

Monsieur le Maire :

« C'est une délibération qui concerne le contrat de relance du logement, donc dans cette délibération, il était prévu au plan local de l'habitat métropolitain une production de logements entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 de 50 logements dont 27 logements sociaux. C'était l'objectif qui avait été fixé en 2014 pour la période 2014 - 2020 et qui a été prorogée suite à la crise sanitaire jusqu'en 2022. Cette délibération elle propose un, de se fixer comme objectif finalement de reprendre cet objectif de production, de 50 logements dont 27 logements sociaux sur la période du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 et donc d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de relance du logement avec Bordeaux métropole et donc l'état ci annexé, donc vous avez l'exemple du contrat de relance qui permet pour le cas, alors ça ne se produira peut-être pas sur la commune, mais pour le cas où il faut, il y a deux conditions pour avoir la subvention qui est une subvention jusqu'à 1500 € par logement, il faut qu'il y ait au moins deux logements et une densité minimale de 0,8 c'est à dire que par exemple sur 1000 m² il faudrait qu'il y ait au moins en fonction du nombre d'étages soit par exemple

800 m² construits au sol ce qui est quand même assez rare soit 400 m² et un étage avec 400 m², par exemple ce qui ferait 800 m² au total construit. Aujourd'hui, c'est pas la politique que je mène, vous l'avez vu quand on a fait des réunions publiques et que nous venons avec monsieur Thierry LUREAUD, et l'équipe municipale nous ne souhaitons pas une densification à outrance, néanmoins comme le PLU, l'autorise, et comme la Préfète, c'est pour ça qu'il y a cet événement nouveau, monsieur COLOMBO, qu'il faut bien comprendre comme la Préfecture met une pression assez forte sur la métropole pour pousser à la construction de logements et donc probablement la densification, nous ne sommes pas à l'abri qu'un promoteur passe en force j'allais dire, même si nous ne sommes pas d'accord jusqu'à maintenant nous avons réussi à discuter avec les promoteurs pour leur faire comprendre qu'à Artigues, qu'on était pas là, que la population ne souhaitait pas densifier, on est pas à l'abri qu'un promoteur, arrive et nous impose ça. Donc ce serait dommage de se passer de 1500€ par logement simplement parce que nous aurions été un petit peu frileux sur cette présentation et sur des règles que vous exposez-ici, avez-vous des questions sur cette délibération, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Pas de réflexion, juste nous demandons que cela soit inscrit sur le PV, que nous ne prendrons pas part à ce vote et que nous n'en reconnaissons pas la validité. »

Monsieur le Maire :

« Bien, donc qui donc je vais passer au vote, donc j'ai un refus de vote, j'ai deux refus de vote ici et la même chose de votre côté »

Interventions inaudibles, sans micro

Monsieur le Maire :

« Je vous demande de vous exprimer... (*Monsieur le Maire montre le micro*) »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Donc, on ne participe pas au vote pour cette délibération »

Monsieur le Maire :

« Très bien, pour le Groupe Artigues l'Avenir Ensemble, nous allons passer au vote donc 6 personnes qui ne prennent pas part au vote, 8, pardon, pour le vote de cette délibération, donc qui est contre : Personne. Qui s'abstient : Personne Qui est pour : Nous sommes 21, je vous en remercie, la délibération est adoptée »

2022 - 13 Délibération relative au versement d'un don en soutien au peuple ukrainien

Monsieur le Maire :

« C'est une délibération qui consiste à proposer le versement de 2000 € au fonds d'aide extérieure des collectivités territoriales. Donc pour soutenir le peuple Ukrainien, nous avons choisi ce type de contribution, une action humanitaire France qui est encadrée par ce fond d'aide pour les collectivités. Voilà, nous avons une traçabilité des fonds qui sont utilisés dans ce cadre-là. Donc le montant proposé est un montant de 2000€. De la même manière, souhaitez-vous prendre part au vote : Oui, cette fois-ci. Monsieur COLOMBO de la même manière, vous prenez part au vote, ou pas »

Monsieur Jean-Christophe Colombo :

« Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, exceptionnellement, puisque c'est une aide pour une action vis-à-vis de l'Ukraine, nous allons participer au vote, comme on vous l'a dit, puisque on peut l'étudier, elle est très courte, il n'y a pas besoin de réfléchir, à faire des recherches et à demander des documents »

Monsieur le Maire :

« Très bien, donc s'il n'y a pas de question je vous propose de passer au vote donc qui est contre : Personne. Qui s'abstient : Pas plus, Bien écoutez, je vous remercie à l'unanimité des 29 voix, cette délibération est adoptée et le Conseil Municipal est terminé, je vous en remercie, Bonsoir. »

Le Conseil Municipal se termine à 20 heures 30.

Le Maire

Alain GARNIER